

AVIS N° 106 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

BERNABE CI

Conformément à l'article 1711 des "Règles de Négociation, d'Admission et de Radiation de la Cote", la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société BERNABE COTE D'IVOIRE procédera au fractionnement de ses actions (symbole : BNBC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **jeudi 27 juillet 2017** ;
- le rapport de fractionnement est de **vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 5 000 FCFA à 250 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 331 200 à 6 624 000 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **mercredi 26 juillet 2017**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 juillet 2017

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Opérations et des Systèmes
d'Information, Chargé de l'Intérim




Abdelkader N'DIAYE